26/01/2023

# **Introduction à la comptabilité**

## **La notion de patrimoine**

### **Le patrimoine**

Le patrimoine réel d’une personne ou sa fortune correspond à la valeur des biens quel possède moins ses dettes, il peut avoir pour origine un héritage par exemple ou plus simplement les économies réalisées par la personne qui le détient

PATRIMOINE = VALEUR DES BIENS – DETTES

### **Exercice**

1. Un individu possède :

* Un terrain (80 000€)
* Somme déposé à la banque (12 000€)
* Somme en caisse (5 000€)
* Du matériel (30 000€)
* Il doit au fournisseur (20 000€)
* A la sécurité social (6 000€)

|  |  |
| --- | --- |
| **AVOIRS** | **DETTES** |
| Terrain 80 000€ | Fournisseur 20 000€ |
| Banque 12 000€ | Sécurité social 6 000€ |
| Caisse 5 000€ |  |
| Matériel 30 000€ |  |
| **TOTAL : 127 000€** | **TOTAL : 26 000€** |

Patrimoine TOTAL estimé : 127 000 – 26 000 = 101 000€

1. Un commerçant nous communique l’état des différents éléments de son patrimoine :

* Terrain (18 000€)
* Des espèces en magasin (6 000€)
* Somme au compte bancaire commerciale (33 000€)
* Matériel & outillages commerciale (85 000€)
* Des meubles de collection (92 000€)
* Un livret A de la caisse d’épargne (45 000€)
* Des bons anonymes (10 000€)
* Les dettes des fournisseurs (35 000€)
* Le stock de marchandises (62 000€)
* Dette de son terrain (50 000€)
* Doit à la banque (36 000€)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **PERSONEL** | **ENTREPRISE** |
| **AVOIRS** | * Terrain 80 000€ * Meubles collection 92 000€ * Livret A 45 000€ * Bon anonymes 10 000€ | * Espèces 6 000€ * Banque 33 000€ * Matériels 85 000€ * Stocks de marchandises 62 000€ |
| **DETTES** | * Terrain 50 000€ | * Fournisseurs 35 000€ * Banque 36 000€ |
| **PATRIMOINE** | 227 000€ | 115 000€ |

### **L’évolution du patrimoine**

1. La notion de patrimoine

Toutes les opérations à caractère financier réalisé par une personne modifient son patrimoine. Selon les cas, elles peuvent en modifier la composition ou en modifié la valeur.

Evolution de la contribution du patrimoine :

* La valeur du patrimoine ne change pas mais la composition n’est plus la même, toute opération modifie au moins deux éléments du patrimoine
* L’évolution de la valeur du patrimoine

1. La comptabilité dans une entreprise

Comme un particulier, une entreprise possède un patrimoine qui évolue continuellement. La comptabilité consiste à enregistré chaque jour les opération financières (flux financier) qui modifie ce patrimoine, elle sert donc :

* A connaitre à tout moment & en détails la situation financière de l’entreprise (ce qu’elle possède & le montant de ses dettes)
* A savoir si grâce à son activité, l’entreprise s’enrichie, s’appauvrie & à expliquer comment
* A disposer ainsi des informations indispensables pour gérer l’entreprise le mieux possible

1. La situation financière de l’entreprise

La comptabilité permet d’établir un document appeler bilan qui présente la situation financière de l’entreprise, il comporte 2 postes :

* Du côté gauche appeler actif, le détails des biens posséder par l’entreprise
* Du côté droit appeler passif, les sources de financement de ses biens

Voir exemple bilan entreprises.

L’entreprise à l’obligation de présenter son bilan à la fin de chaque exercice c’est-à-dire de chaque année comptable (exercice = année comptable, démarre n’importe quand tant que ça fait une année)

Remarque :

* Une entreprise n’arrête pas obligatoirement ces comptes au 31 décembre (fin d’une année civile), elle peut aussi les arrêter à la fin d’un autre mois. C’est souvent le cas lorsque l’activité est saisonnière & que l’ont veux logiquement connaître la situation à la fin d’une saison pour la comparer à ce qu’elle étais à la fin de la saison précédente

1/01/N 🡪 31/12/N

1/04/N 🡪 31/03/N+1

1/07/N 🡪 30/06/N+1

* Un bilan doit toujours être équilibré, c’est-à-dire que le total de l’actif est toujours égal au passif ce qui est logique puisque la valeur des biens de l’entreprise nécessite un financement correspondant

1. Bénéfice ou perte

La comptabilité sert aussi à déterminer en fin d’exercice si le patrimoine de l’entreprise a augmenté ou diminué pendant l’exercice :

* Si son patrimoine a augmenté, elle s’est enrichie & on dira qu’elle a fait du bénéfice
* Si son patrimoine a diminué, elle s’est appauvrie & on dira qu’elle a fait une perte

Le résultat de l’entreprise (bénéfice ou perte) est calculé à l’aide d’un tableau appeler compte de résultat qui permet de comprendre comment on a abouti à se résultat de bénéfice ou de perte

Voir polycopier tableau 1 & 2

Exercice 5 du polycopier

1. Les décisions

L’analyse des charges (appauvrissement) & des produits (enrichissement) va permettre d’expliquer le résultat & de déterminer comment améliorer l’entreprise. Le principe est simple pour améliorer la performance d’une entreprise il faut dans la mesure du possible :

* Augmenter les produits
* Réduire les charges
* Ou les deux à la fois

Dans la réalité ce n’est pas facile mais le fais de disposer des informations nécessaires est la première étape indispensable

Les entreprises ont l’obligation à la fin de leur exercice de présenter deux documents essentiels établie grâce à la tenue d’une comptabilité :

* **Le bilan :** tableau présentant la situation financière
* **Le compte de résultat :** tableau permettant de savoir si l’entreprise à fais du bénéfice ou de la perte & d’expliquer comment

### **Le respect des règles précises**

1. La diffusion des documents comptable

Le résultat est la situation financière de l’entreprise intéresse aussi bien ce qui appartiennent à l’entreprise que ces partenaires ou certains organismes extérieurs (revoir cours amphi)

1. Le droit comptable

Toutes les personnes ou organisme concerné par le résultat & la situation financière de l’entreprise doivent être certains que les documents présenter correspond parfaitement à la réalité, d’autres part des comparaisons doivent pouvoir se faire avec d’autres entreprises du même secteur pour juger la performance. C’est pourquoi le tenu d’une comptabilité obéis à des règles très strict, le comptable doit respecter le plan comptable général (PGC) document élaborer par le comité de la règlementation comptable & homologué par le ministère des budgets. C’est donc un document officiel qui fixe les règles de tenu des comptes & évaluations des biens & dettes & qui contient aussi la liste des comptes à utiliser pour tenir une comptabilité.